

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE DE PAVIE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21320307800018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D AUCH

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE PAVIE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	43
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	45
C3.2 - Liste des établissements publics créés	46
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	47
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	48

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	49
D2 - Arrêté et signatures	50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 32307	MAIRIE DE PAVIE MAIRIE DE PAVIE	BP 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2620
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	31
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1967161	2120898	800.04	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	832.71	0
2	Produit des impositions directes/population	488.95	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	804.66	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	213.96	0
5	Encours de dette/population	564.95	0
6	DGF/population	94.33	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46.52 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111.5515 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26.59 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	70.2097 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 513 199,00	2 113 199,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 400 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 513 199,00	2 513 199,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	735 595,71	908 535,69
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	222 836,00	55 549,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 652,98	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		964 084,69	964 084,69

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 477 283,69	3 477 283,69
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	633 200,00	0,00	779 239,00	779 239,00	779 239,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	986 224,00	0,00	1 014 822,00	1 014 822,00	1 014 822,00
014	Atténuations de produits	22 501,00	0,00	22 501,00	22 501,00	22 501,00
65	Autres charges de gestion courante	115 612,00	0,00	124 352,00	124 352,00	124 352,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 757 537,00	0,00	1 940 914,00	1 940 914,00	1 940 914,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	52 031,00	0,00	47 294,00	47 294,00	47 294,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 974 568,00	0,00	2 181 708,00	2 181 708,00	2 181 708,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	220 000,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 584,00		6 491,00	6 491,00	6 491,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		224 584,00		331 491,00	331 491,00	331 491,00
TOTAL		2 199 152,00	0,00	2 513 199,00	2 513 199,00	2 513 199,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 513 199,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	54 208,02	0,00	55 261,00	55 261,00	55 261,00
70	Produits services, domaine et ventes div	161 359,00	0,00	180 300,00	180 300,00	180 300,00
73	Impôts et taxes	1 331 492,00	0,00	1 466 865,00	1 466 865,00	1 466 865,00
74	Dotations et participations	351 438,00	0,00	351 624,00	351 624,00	351 624,00
75	Autres produits de gestion courante	31 400,00	0,00	32 400,00	32 400,00	32 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 929 897,02	0,00	2 086 450,00	2 086 450,00	2 086 450,00
76	Produits financiers	365,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	21 749,00	21 749,00	21 749,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 932 762,02	0,00	2 108 199,00	2 108 199,00	2 108 199,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		1 937 762,02	0,00	2 113 199,00	2 113 199,00	2 113 199,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	400 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 513 199,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	326 491,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 357,00	0,00	76 481,00	76 481,00	76 481,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	179 653,00	165 764,00	282 898,71	282 898,71	448 662,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	115 562,18	51 839,00	201 196,00	201 196,00	253 035,00
	Total des opérations d'équipement	8 440,00	5 233,00	0,00	0,00	5 233,00
	Total des dépenses d'équipement	312 012,18	222 836,00	560 575,71	560 575,71	783 411,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	326 000,00	0,00	170 020,00	170 020,00	170 020,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	46 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	372 499,00	0,00	170 020,00	170 020,00	170 020,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	684 511,18	222 836,00	730 595,71	730 595,71	953 431,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	689 511,18	222 836,00	735 595,71	735 595,71	958 431,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 652,98
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	964 084,69
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	66 921,00	55 549,00	190 218,00	190 218,00	245 767,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	316 921,00	55 549,00	280 218,00	280 218,00	335 767,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	330 000,00	0,00	219 326,69	219 326,69	219 326,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 507,17	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 600,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	Total des recettes financières	403 107,17	0,00	296 826,69	296 826,69	296 826,69
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	720 028,17	55 549,00	577 044,69	577 044,69	632 593,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	220 000,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 584,00		6 491,00	6 491,00	6 491,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		224 584,00		331 491,00	331 491,00	331 491,00
TOTAL		944 612,17	55 549,00	908 535,69	908 535,69	964 084,69

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	964 084,69
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

326 491,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	779 239,00		779 239,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 014 822,00		1 014 822,00
014	Atténuations de produits	22 501,00		22 501,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	124 352,00		124 352,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	43 000,00	0,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	47 294,00	0,00	47 294,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500,00	6 491,00	6 991,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	Virement à la section d'investissement		325 000,00	325 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 181 708,00	331 491,00	2 513 199,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 513 199,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	170 020,00	0,00	170 020,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 233,00		5 233,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	76 481,00	0,00	76 481,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	448 662,71	5 000,00	453 662,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	253 035,00	0,00	253 035,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		953 431,71	5 000,00	958 431,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 652,98
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	964 084,69
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	55 261,00		55 261,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	180 300,00		180 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	1 466 865,00		1 466 865,00
74	Dotations et participations	351 624,00		351 624,00
75	Autres produits de gestion courante	32 400,00	0,00	32 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 749,00	0,00	21 749,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 108 199,00	5 000,00	2 113 199,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**400 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**2 513 199,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	76 000,00	0,00	76 000,00
13	Subventions d'investissement	245 767,00	0,00	245 767,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	90 000,00	0,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 491,00	6 491,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		325 000,00	325 000,00
024	Produits des cessions d'Immobllisations	1 500,00		1 500,00
Recettes d'investissement – Total		413 267,00	331 491,00	744 758,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**219 326,69**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**964 084,69**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	633 200,00	779 239,00	779 239,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	8 000,00	9 500,00	9 500,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	5 000,00	7 568,00	7 568,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	15 500,00	15 500,00
60612	Energie - Electricité	83 500,00	103 500,00	103 500,00
60613	Chauffage urbain	55 000,00	75 000,00	75 000,00
60622	Carburants	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	75 000,00	85 000,00	85 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	48 000,00	48 000,00	48 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	7 000,00	7 000,00
60636	Vêtements de travail	4 500,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	6 700,00	6 700,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	6 500,00	6 500,00
6135	Locations mobilières	21 000,00	12 000,00	12 000,00
61521	Entretien terrains	28 000,00	28 000,00	28 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	52 000,00	60 000,00	60 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	55 000,00	55 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 500,00	7 000,00	7 000,00
61524	Entretien bois et forêts	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	42 000,00	50 000,00	50 000,00
6161	Multirisques	18 100,00	19 631,00	19 631,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	5 700,00	5 700,00
6226	Honoraires	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6248	Divers	640,00	640,00	640,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	18 000,00	18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	260,00	260,00	260,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	51 000,00	51 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	7 640,00	7 640,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	986 224,00	1 014 822,00	1 014 822,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	14 000,00	14 000,00
6411	Personnel titulaire	536 000,00	570 000,00	570 000,00
6413	Personnel non titulaire	110 000,00	80 000,00	80 000,00
6415	Indemnité inflation	2 900,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	119 000,00	103 000,00	103 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	144 000,00	148 000,00	148 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	2 900,00	2 900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 300,00	77 472,00	77 472,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 800,00	1 850,00	1 850,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	10 000,00	10 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 724,00	5 600,00	5 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	22 501,00	22 501,00	22 501,00
739211	Attributions de compensation	22 501,00	22 501,00	22 501,00
65	Autres charges de gestion courante	115 612,00	124 352,00	124 352,00
6531	Indemnités	42 500,00	43 600,00	43 600,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	1 850,00	1 850,00
6535	Formation	550,00	500,00	500,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	50,00	50,00	50,00
6542	Créances éteintes	200,00	500,00	500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	31 462,00	29 352,00	29 352,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	500,00	500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	38 550,00	48 000,00	48 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 757 537,00	1 940 914,00	1 940 914,00
66	Charges financières (b)	45 000,00	43 000,00	43 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 000,00	43 000,00	43 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	52 031,00	47 294,00	47 294,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	1 000,00	1 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	50 031,00	46 294,00	46 294,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	500,00	500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (e)	120 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 974 568,00	2 181 708,00	2 181 708,00
023	Virement à la section d'investissement	220 000,00	325 000,00	325 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 584,00	6 491,00	6 491,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 584,00	6 491,00	6 491,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		224 584,00	331 491,00	331 491,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		224 584,00	331 491,00	331 491,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 199 152,00	2 513 199,00	2 513 199,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 513 199,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	54 208,02	55 261,00	55 261,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	49 017,02	30 000,00	30 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	5 191,00	25 261,00	25 261,00
70	Produits services, domaine et ventes div	161 359,00	180 300,00	180 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	800,00	800,00	800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 000,00	6 500,00	6 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	65 000,00	70 000,00	70 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	32 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	34 000,00	34 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 500,00	14 000,00	14 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 059,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	45 000,00	55 000,00	55 000,00
73	Impôts et taxes	1 331 492,00	1 466 865,00	1 466 865,00
73111	Impôts directs locaux	1 163 993,00	1 278 000,00	1 278 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 050,00	3 050,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	11 494,00	10 000,00	10 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	32 000,00	32 000,00	32 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	35 000,00	50 000,00	50 000,00
7336	Droits de place	0,00	350,00	350,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 005,00	13 345,00	13 345,00
7344	Taxes sur les déchets stockés	53 000,00	53 000,00	53 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	23 000,00	25 000,00	25 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	2 120,00	2 120,00
74	Dotations et participations	351 438,00	351 624,00	351 624,00
7411	Dotation forfaitaire	157 871,00	158 241,00	158 241,00
74121	Dotation de solidarité rurale	51 234,00	51 702,00	51 702,00
74127	Dotation nationale de péréquation	39 013,00	37 198,00	37 198,00
744	FCTVA	8 500,00	8 000,00	8 000,00
74718	Autres participations Etat	1 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74758	Participat° Autres groupements	4 800,00	2 380,00	2 380,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	52 000,00	57 000,00	57 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	16 020,00	16 603,00	16 603,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	10 000,00	9 500,00	9 500,00
75	Autres produits de gestion courante	31 400,00	32 400,00	32 400,00
752	Revenus des immeubles	31 400,00	32 000,00	32 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	400,00	400,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 929 897,02	2 086 450,00	2 086 450,00
76	Produits financiers (b)	365,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	365,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	21 749,00	21 749,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 500,00	21 749,00	21 749,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 932 762,02	2 108 199,00	2 108 199,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
722	Immobilisations corporelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 937 762,02	2 113 199,00	2 113 199,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	400 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 513 199,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 357,00	76 481,00	76 481,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	2 896,00	2 896,00
2031	Frais d'études	2 000,00	66 560,00	66 560,00
2051	Concessions, droits similaires	6 357,00	7 025,00	7 025,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	179 653,00	282 898,71	282 898,71
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	20 590,00	20 590,00
21312	Bâtiments scolaires	41 800,00	23 319,00	23 319,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	11 630,00	11 630,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 710,00	2 710,00
2138	Autres constructions	0,00	20 840,00	20 840,00
2151	Réseaux de voirie	90 000,00	106 600,00	106 600,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	11 720,00	11 720,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 000,00	1 015,00	1 015,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	12 384,00	12 384,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 843,00	8 610,71	8 610,71
2184	Mobilier	0,00	13 480,00	13 480,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 010,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	115 562,18	201 196,00	201 196,00
2313	Constructions	115 562,18	201 196,00	201 196,00
2017001	Opération d'équipement n° 2017001 (5)	580,00	0,00	0,00
2017002	Opération d'équipement n° 2017002 (5)	5 010,00	0,00	0,00
2018001	Opération d'équipement n° 2018001 (5)	2 850,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		312 012,18	560 575,71	560 575,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	326 000,00	170 020,00	170 020,00
1641	Emprunts en euros	326 000,00	170 020,00	170 020,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	46 499,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	46 499,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		372 499,00	170 020,00	170 020,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		684 511,18	730 595,71	730 595,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		689 511,18	735 595,71	735 595,71

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	222 836,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	5 652,98
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	964 084,69
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	66 921,00	190 218,00	190 218,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	12 477,00	12 477,00
1322	Subv. non transf. Régions	-15 589,00	19 225,00	19 225,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	8 000,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	6 500,00	6 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	500,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	74 010,00	152 016,00	152 016,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	250 000,00	90 000,00	90 000,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	90 000,00	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		316 921,00	280 218,00	280 218,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	390 000,00	295 326,69	295 326,69
10222	FCTVA	28 000,00	31 000,00	31 000,00
10226	Taxe d'aménagement	32 000,00	45 000,00	45 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	330 000,00	219 326,69	219 326,69
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 507,17	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	8 507,17	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 600,00	1 500,00	1 500,00
Total des recettes financières		403 107,17	296 826,69	296 826,69
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		720 028,17	577 044,69	577 044,69
021	Virement de la sect° de fonctionnement	220 000,00	325 000,00	325 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 584,00	6 491,00	6 491,00
28031	Frais d'études	1 432,00	4 861,00	4 861,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 630,00	1 630,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	1 522,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		224 584,00	331 491,00	331 491,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		224 584,00	331 491,00	331 491,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		944 612,17	908 535,69	908 535,69

RESTES A REALISER N-1 (10)	55 549,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	964 084,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2017001 (1)
LIBELLE : SALLE DE SPECTACLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 404 558,76	a 1 583,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 404 558,76	1 583,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 404 558,76	1 583,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 583,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2017002 (1)
LIBELLE : RENOVATION MAIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	201 519,42	a 3 650,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	201 519,42	3 650,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	201 519,42	3 650,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 650,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2018001 (1)
LIBELLE : ENTREE NORD - AMENAGEMENT PAYSAGER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 817 108,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 817 108,00									
00001767905	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/01/2020	2020-01-01	10/10/2020	400 000,00	F		1,140	1,140	EURO	T	X Autres	N	A-1
102780226000020553101	CREDIT MUTUEL	31/03/2022	2022-08-03	28/02/2023	250 000,00	F		0,850	0,850	EURO	S	C	N	A-1
102780226000020553102	CREDIT MUTUEL	08/01/2019	2019-01-08	31/05/2019	300 000,00	F		1,620	1,620	EURO	T	X Autres	N	A-1
51009525352	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	19/06/2003	2003-06-19	05/08/2004	116 400,00	F		4,300	4,300	EURO	A	C	N	A-1
51019919111	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/09/2005	2005-09-01	05/09/2006	100 000,00	F		3,500	3,500	EURO	A	C	N	A-1
51025463014	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	06/02/2006	2006-02-06	05/06/2007	130 000,00	F		2,400	2,400	EURO	A	C	N	A-1
51078043467	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	14/12/2010	2010-12-14	10/06/2012	90 000,00	F		3,200	3,200	EURO	A	C	N	A-1
51214548801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	68 600,00	F		0,149	0,149	EURO	A	C	N	A-1
51214612801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	62 800,00	V		2,620	2,620	EURO	A	C	N	A-1
7494562	TPG CDC	08/12/2008	2008-12-08	23/06/2009	40 000,00	F		4,770	4,770	EURO	A	C	N	A-1
MIN243374EUR	TPG CDC	02/10/2006	2006-10-02	01/05/2007	650 000,00	F		4,630	4,630	EURO	A	C	N	A-1
MON210132EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	28/04/2003	2003-04-28	01/03/2004	50 308,00	F		4,850	4,850	EURO	A	C	N	A-1
MON241563EUR/0252165	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/06/2006	2006-08-24	01/01/2007	230 000,00	F		3,432	3,432	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON278743EUR	LA BANQUE POSTALE	19/12/2012	2012-12-19	01/03/2014	100 000,00	F		4,170	4,170	EURO	A	C	N	A-1
MON281951EUR	LA BANQUE POSTALE	17/12/2013	2013-12-17	01/03/2015	100 000,00	F		3,690	3,690	EURO	A	C	N	A-1
MON501953EUR	LA BANQUE POSTALE	03/12/2014	2015-02-01	01/06/2015	129 000,00	F		2,090	2,090	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644- Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 817 108,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00		0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 730 160,81					124 444,86	42 683,11		0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 730 160,81					124 444,86	42 683,11		0,00
00001787905	N	0,00	A-1	361 943,01	17,75	F		1,140	18 505,49	4 047,23	0,00	0,00
102780226000C20553101	N	0,00	A-1	250 000,00	20,00	F		0,850	11 518,48	2 100,58	0,00	0,00
102780226000C20553102	N	0,00	A-1	280 880,91	16,25	F		1,620	13 609,21	3 981,87	0,00	0,00
51009525352	N	0,00	A-1	8 431,83	1,00	F		4,300	8 431,83	362,15	0,00	0,00
51019919111	N	0,00	A-1	19 712,58	3,00	F		3,500	6 346,17	689,94	0,00	0,00
51025463014	N	0,00	A-1	29 311,00	4,00	F		2,400	7 327,74	0,00	0,00	0,00
51078043467	N	0,00	A-1	47 532,35	9,00	F		3,200	4 640,78	1 521,04	0,00	0,00
51214548801	N	0,00	A-1	28 746,34	11,00	F		3,250	2 613,30	0,00	0,00	0,00
51214612801	N	0,00	A-1	26 554,31	11,00	V		2,620	2 392,35	0,00	0,00	0,00
7494562	N	0,00	A-1	3 535,59	1,00	F		4,770	3 535,59	158,70	0,00	0,00
MIN243374EUR	N	0,00	A-1	531 430,02	34,00	F		4,250	7 125,70	24 605,21	0,00	0,00
MON210132EUR	N	0,00	A-1	3 771,54	1,00	F		4,850	3 771,54	132,88	0,00	0,00
MON241563EUR0252165	N	0,00	A-1	12 531,34	1,00	F		3,432	12 531,34	148,22	0,00	0,00
MON278743EUR	N	0,00	A-1	39 999,97	6,00	F		4,170	6 666,67	1 658,00	0,00	0,00
MON281951EUR	N	0,00	A-1	53 430,01	7,00	F		3,690	6 828,67	1 971,57	0,00	0,00
MON501953EUR	N	0,00	A-1	62 350,00	7,25	F		2,090	8 600,00	1 235,72	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 730 160,81					124 444,86	42 683,11	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 730 160,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> <u>(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		170 020,00	I 170 020,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		170 020,00	170 020,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	170 020,00	170 020,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	170 020,00	222 836,00	5 652,98	398 508,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		408 991,00	III 408 991,00
Ressources propres externes de l'année (a)		76 000,00	76 000,00
10222	FCTVA	31 000,00	31 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00	45 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276358	Créance Autres groupements	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		332 991,00	332 991,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 861,00	4 861,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 630,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00	1 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	325 000,00	325 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	408 991,00	55 549,00	0,00	219 326,69	683 866,69

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 398 508,98
Ressources propres disponibles	IV 683 866,69
Solde	V = IV – II (6) 285 357,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 488 452,01	2 092 225,23											13 651,82	52 032,79
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 02 PRET LOCATIF USAGE SOCIAL 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 825,00	12 788,82	40,00	A	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	170,99	175,46
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLA10 1PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION 1 LOGT RUE DES SOURCES	TPG CDC	105 000,00	41 890,70	30,00	A	F		2,050	F		2,050	A-1	EURO	305,75	1 024,54
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 3 LOGTS RUE DES SOURCES	TPG CDC	269 000,00	107 975,76	30,00	A	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	461,49	2 325,26
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2006	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 2 LOGTS 8 & 10 AV DES PYRENEES	TPG CDC	107 031,00	42 985,28	24,00	A	F		3,250	F		3,250	A-1	EURO	204,92	1 209,99

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2008	C	PLUS 02 PRET LOCATIF 2 LOGTS	TPG CDC	25 000,00	9 273,90	26,00	A	F		2,750	F		2,750	A-1	EURO	255,03	248,92	
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	TPG CDC	86 144,00	43 072,00	50,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	94,35	429,26	
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PLUS 02 PRET LOCAIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	TPG CDC	503 416,00	251 708,00	40,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	551,34	3 652,29	
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2021	C	PAM 17 PAM LA CHAPELLE	TPG CDC	390 000,00	195 000,00	20,00	A	F		0,690	F		0,690	A-1	EURO	964,88	9 126,26	
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2020	C	GPLAR 03 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT	TPG CDC	123 487,51	60 432,59	35,00	A	F		1,479	F		1,479	A-1	EURO	738,83	1 330,56	
SA GASCONNE D'HLM	2022	C	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	250 634,23	121 841,72	23,00	A	F		2,950	F		2,950	A-1	EURO	1 496,82	3 776,87	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2011	X Autres	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 4 LOGTS	TPG CDC	20 000,00	1 575,46	29,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	40,96	37,07	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	X Autres	PTHPE 02 THPE 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 627,00	10 323,92	23,00	A	F		1,700	F		1,700	A-1	EURO	175,51	370,57	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	C	PLUS 02 PRET LOCATIF 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	310 373,00	117 199,19	23,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	3 047,18	3 787,03	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2007	X Autres	GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AIDE H	TPG CDC	166 462,59	9 641,00	8,00	A	F		1,420	F		1,420	A-1	EURO	155,60	1 146,50	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2015	C	GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID	TPG CDC	180 069,15	38 998,80	8,00	A	F		3,200	F		3,200	A-1	EURO	311,14	4 354,64	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2012	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	200 000,00	15 862,02	31,00	A	F		0,540	F		0,540	A-1	EURO	47,46	471,43	
SA GASCONNE HLM DU GERS	2013	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	32 000,00	2 657,77	41,00	A	F		0,450	F		0,450	A-1	EURO	17,77	59,17	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
SA GASCONNE HLM GERS	2006	C	PLUS 01 PRET LOCATIF RUE MARRAST	TPG CDC	617 552,53	50 655,59	31,00	A	F	1,350	F		1,350		A-1	EURO	555,68	1 326,75	
SA GASCONNE HLM GERS	2012	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	107 000,00	9 181,03	41,00	A	F	1,340	F		1,340		A-1	EURO	100,71	169,47	
SA HLM AL TEAL	2019	C	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	234 000,00	108 830,83	37,00	A	F	0,300	F		0,300		A-1	EURO	815,79	2 785,55	
SA HLM AL TEAL	2019	C	PLAI02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	72 000,00	34 028,07	47,00	A	F	0,300	F		0,300		A-1	EURO	255,07	675,25	
SA HLM AL TEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	234 000,00	110 003,51	37,00	A	F	1,100	F		1,100		A-1	EURO	1 191,05	2 425,07	
SA HLM AL TEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	72 000,00	34 384,27	47,00	A	F	1,100	F		1,100		A-1	EURO	372,29	562,62	
SA HLM AL TEAL	2019	F	PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST	TPG CDC	28 000,00	14 000,00	37,00	A	R	1,100	R		1,100		A-1	EURO	66,47	0,00	
SA HLM AL TEAL	2021	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	974 638,00	487 419,00	40,00	A	F	1,800	F		1,800		A-1	EURO	1 049,18	8 425,41	
SA HLM AL TEAL	2021	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION LA CHAPELLE	TPG CDC	190 992,00	95 496,00	50,00	A	F	1,800	F		1,800		A-1	EURO	205,56	1 193,70	
SA HLM AL TEAL	2021	C	PHBB 04 LA CHAPELLE	TPG CDC	130 000,00	65 000,00	40,00	A	F	2,600	F		2,600		A-1	EURO	0,00	943,15	
TOTAL GENERAL					5 488 452,01	2 092 225,23											13 651,82	52 032,79	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	39 049,23
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	26 635,38
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	167 127,97
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	232 812,58
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 108 199,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	11,04

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			A.D.D.A 32	Association	400,00
6574			AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 800,00
6574			ASSOC. DEVELOPPEMENT SOINS PALLIATIFS	Association	100,00
6574			ASSOC. PARENTS ELEVES PETITS PAVIENS	Association	200,00
6574			ASSOC. DON D'ORGANES ET TISSUS HUMAINS	Association	100,00
6574			AVENIRS ET TRADITIONS	Association	2 200,00
6574			BANQUE ALIMENTAIRE	Association	100,00
6574			BASKET FAUTEUIL JAP	Association	800,00
6574			CHAMBRES DES METIERS	Autre personne de droit public	500,00
6574			CHASSE	Association	400,00
6574			CLUB 3e AGE - GENERATIONS MOUVEMENT	Association	300,00
6574			COMITE DES FETES	Association	3 500,00
6574			ECOLE DE MUSIQUE	Association	16 000,00
6574			FOOTBALL	Association	5 000,00
6574			FOYER RURAL	Association	2 100,00
6574			GUIDON PAVIEN	Association	150,00
6574			JUDO CLUB	Association	900,00
6574			LES FADAS GASCONS	Association	1 000,00
6574			LIGUE CONTRE LE CANCER	Association	400,00
6574			LIGUE ENSEIGNEMENT GERS - FALEP	Association	250,00
6574			PAVIE TRAIL	Association	300,00
6574			PETANQUE	Association	850,00
6574			PLUIE DE TISSUS	Association	500,00
6574			RANDO PAVIE	Association	5 016,00
6574			RESTAURANTS DU COEUR	Association	100,00
6574			TELETHON	Association	500,00
6574			TRAD'ENVIE	Association	3 000,00
6574			UNION NATIONALE FAMILLES ET AMIS PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPES PSYCHIQUES	Association	100,00
6574			VOLANT CLUB PAVIEN	Association	600,00
6574			OUTIL EN MAIN	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,00	5,00	3,50	0,91	4,41
Adjoint administratif territorial	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,91	1,91
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	4,00	15,00	12,10	0,89	12,99
Adjoint technique territorial	C	5,00	3,00	8,00	5,30	0,89	6,19
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,81	2,81
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,81	2,81
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	2,00	2,00	0,05	0,57	0,62
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,05	0,00	0,05
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,57	0,57
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		17,00	8,00	25,00	17,65	3,18	20,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

									IV
									C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	MS	448	0,00	A Autres	A
Assistant de Conservation Principal de 2ème Classe	B	CULT	444	0,00	A Autres	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-6 : article 33 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-6 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
18/07/2006 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 2 LOGTS 8 & 10 AV DES PYRENEES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	61 171,24
24/07/2006 - PLUS 01 PRET LOCATIF RUE MARRAST	SA GASCONNE HLM GERS		TPG CDC	61 644,91
01/02/2007 - GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID H	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	10 130,29
07/07/2008 - PLUS 02 PRET LOCATIF 2 LOGTS	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	12 847,85
25/03/2010 - PTHPE 02 THPE 4 LOGTS LA FONTAINE	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	12 384,34
25/03/2010 - PLUS 02 PRET LOCATIF 4 LOGTS LA FONTAINE	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	154 139,75
19/09/2011 - PLUS 02 PRET LOCATIF USAGE SOCIAL 4 LOGTS LA FONTAINE	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	21 233,12
19/09/2011 - PLAI 0 1PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION 1 LOGT RUE DES SOURCES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	55 640,24
19/09/2011 - PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 3 LOGTS RUE DES SOURCES	OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS		TPG CDC	158 999,71
21/09/2011 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 4 LOGTS	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	2 221,80
17/12/2012 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	17 183,72
17/12/2012 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA GASCONNE HLM GERS		TPG CDC	11 869,74
05/02/2013 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	2 904,48
01/02/2015 - GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID	SA GASCONNE HLM DU GERS		TPG CDC	43 572,82
18/09/2019 - PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	114 819,21
18/09/2019 - PLAI02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	36 432,24
18/09/2019 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	133 289,19
18/09/2019 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	43 841,45
18/09/2019 - PLUS 17 PLUS TF AMORT CONS1	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	19 544,00
01/03/2020 - GPLAR 03 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	76 961,02
10/12/2021 - PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	76 336,81
10/12/2021 - PLUS 02 PRET LOCAIF A USAGE SOCIAL LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	401 323,36
10/12/2021 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	679 184,18
10/12/2021 - PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION LA CHAPELLE	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	143 912,78
10/12/2021 - PHBB 04 LA CHAPELLE	SA HLM ALTEAL		TPG CDC	103 636,12
10/12/2021 - PAM 17 PAM LA CHAPELLE	OFFICE PUBLIC HABITAT GERS		TPG CDC	208 089,80
01/02/2022 - PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	SA GASCONNE D'HLM		TPG CDC	165 943,36

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie Intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE			1 500,00
SICTOM CENTRE			2 620,00
Autres organismes de regroupement			
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI			200,00
ASSOCIATION CREATION PNR			2 632,00
ASSOCIATION MAIRES DU GERS			1 100,00
CENTRE DE GESTION FPT GERS			1 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	ZAC FLEURIAN		-	21320307800075		Non
	LOTISSEMENT BELVEDERE		-	21320307800091		Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 602 285,00	0,00	62,08	0,00	1 602 285,00	0,00
TFPNB	56 338,00	0,00	99,89	0,00	56 338,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	200 521,00	0,00	14,39	0,00	28 855,00	0,00
TOTAL	2 837 921,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AUTIE Jean-Marc	
BESSE Karine	
BLAY Jean-Michel	
BRUNEL Isabelle	
CARAYOL Claudine	
DAREUX Martine	
DENEITS Alexandre	
DUTREY Géraldine	
FAUBEC Jacques	
GABRIEL Jacques	
KHABBAL Radouane	
LALANNE-BAJON Brigitte	
MASURE Pierre	
REGNAUT Jean-Marc	
SAGOT Alexandra	
SENTEX Philippe	
SICARD Ludovic	
VERDIER Marie-Christine	
ZAMPIERI Eric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2023

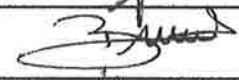
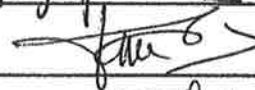
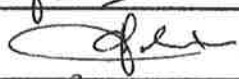
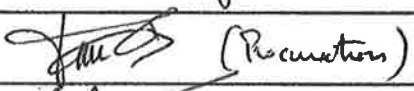
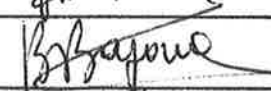
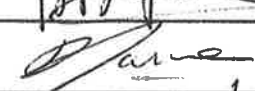
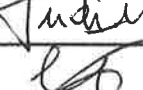
Présenté par le Maire,

A Pavie, le 05/04/2023

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire

A Pavie, le 05/04/2023

Les membres du conseil municipal,

AUTIE Jean-Marc	
BESSE Karine	
BLAY Jean-Michel	
BRUNEL Isabelle	
CARAYOL Claudine	
DAREUX Martine	
DENEITS Alexandre	
DUTREY Géraldine	
FAUBEC Jacques	
GABRIEL Jacques	
KHABBAL Radouane	
LALANNE-BAJON Brigitte	
MASURE Pierre	
REGNAUT Jean-Marc	
SAGOT Alexandra	
SENTEX Philippe	
SICARD Ludovic	
VERDIER Marie-Christine	
ZAMPIERI Eric	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/04/23 et de la publication le 19/04/23

